

agile

HANDICAP ET POLITIQUE

Édition 2/12 – Mai 2012

En point de mire:

Nous sommes tous concernés!

Révision de l'AI 6b: enfants démunis –
malades psychiques exclus –
handicapés lourds pénalisés

Paraît 4 x par an – 61^e année

Édité par



AGILE

▲ Behinderten-Selbsthilfe Schweiz

▲ Entraide Suisse Handicap

▲ Aiuto Reciproco Svizzero Andicap

Table des matières

Éditorial

La révision 6b de l'AI ne fait que des perdants	3
<i>Par Oswald Bachmann</i>	

En point de mire

Nous sommes tous concernés!	4
<i>Par Eva Aeschimann</i>	
Prise de position VASK	4
<i>Par Karl-Dietmar Lohmann</i>	
Prise de position d'un père concerné	6
<i>Par Vito K.</i>	
Prise de position de la Société suisse de la sclérose en plaques	8
<i>Par Benno Albers</i>	
La CSSS-N s'échauffe pour la révision de l'AI 6b.....	10
<i>Par Ursula Schaffner</i>	
L'association «Non au démantèlement de l'AI» est parée	11
<i>Par Daniel Pulver</i>	

Politique sociale

Tour d'horizon de politique sociale	13
<i>Par Mélanie Sauvain</i>	
Contribution d'assistance: en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2012	18
<i>Par Simone Leuenberger</i>	

Egalité

Convention de l'ONU: vers une reconnaissance effective de l'égalité	20
<i>Par Pierre Margot-Cattin,</i>	
Journée de l'égalité 2012.....	22
Un cirque après le cirque – deux performances pleines d'émotions.....	23
<i>Par Werner Hofstetter</i>	

Travail

L'OFAS bat le rappel chez les entrepreneurs!	25
<i>Par Catherine Corbaz</i>	
Stage d'observation professionnelle: une expérience éprouvante.....	28
<i>Par Cam Ly et Daniel Ly</i>	

Voyages et transports

Nouvelles du Bureau «Personnes handicapées et transports publics»	31
---	----

Formation

Pétition «Formation professionnelle pour tous – aussi pour les jeunes handicapés»	32
<i>Par Annina Studer</i>	
Vous aimez la pizza?	34
<i>Par Dany von Graffenried</i>	

Les coulisses du handicap

«De la pertinence et de la nécessité de défendre nos intérêts»	36
<i>Par Ursula Schaffner</i>	
Agir ensemble pour changer la situation en Suisse	39
<i>Par Eva Aeschimann</i>	

Impressum	42
-----------------	----

Éditorial

La révision 6b de l'AI ne fait que des perdants

Au siècle dernier, des politiciens clairvoyants, responsables et inspirés d'une réflexion sociale ont créé les assurances sociales AI et AVS. Il s'agissait de permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre dignement et de faire en sorte que leurs moyens d'existence soient garantis. Le peuple a approuvé en toute confiance la création de ces deux assurances sociales. Puis, durant des décennies, employeurs et salariés ont payé des cotisations à ces assurances, de manière solidaire et collective. Même si, jusqu'à ce jour, les rentes de l'AI ne garantissent pas le minimum vital.

Or, en 2012, le contexte qui entoure l'assurance invalidité n'est plus le même qu'il y a quarante, cinquante ou soixante ans. L'attention ne se porte plus en priorité sur les personnes dont il s'agit de garantir le minimum vital. Mais on parle à présent quasi exclusivement d'économies, sans préciser pourquoi il faudrait économiser uniquement sur le dos des personnes dont les moyens d'existence sont déjà très limités. Ainsi, la solidarité entre les personnes avec et sans handicap continue d'être remise en cause. De manière générale, on observe que les partis du centre et de droite notamment expriment une grande méfiance à l'égard des personnes handicapées, des malades chroniques et, en particulier, des bénéficiaires de prestations de l'AI. L'actuelle révision 6b de l'AI, un pur projet de démantèlement, reflète nettement cette attitude.

Il en résulte une perte de confiance rapide et durable de la part des assurés envers les milieux politiques comme à l'égard de la politique qu'ils proposent. Mais aussi envers les employeurs et les milieux économiques. Où en sont restés leur engagement et leur lutte en faveur de la paix sociale dans notre pays? À long terme, la «6b» ne laissera dans son sillage que des perdants.

La plupart des acteurs de la vie politique d'aujourd'hui passent sous silence le fait qu'à n'importe quel moment, chacun de nous risque de tomber malade, de devenir handicapé et d'avoir besoin d'une AI qui garantisse le minimum vital. Il n'en était manifestement pas ainsi il y a environ six décennies.

Les organisations de personnes handicapées n'acceptent pas cette politique. Elles combattent la révision de l'AI 6b, si nécessaire par référendum.

Les articles du dossier de la présente édition de la revue «agile – handicap et politique» mettent en lumière, à l'aide de quelques exemples, les conséquences drastiques que risque d'avoir la «6b» pour les bénéficiaires de prestations AI et leurs familles. Nous pourrions aisément allonger la liste en citant bien d'autres exemples...

Oswald Bachmann, Vice-président d'AGILE Entraide Suisse Handicap

En point de mire

Nous sommes tous concernés!

Un père de famille au bénéfice d'une rente AI partielle et deux organisations illustrent les conséquences humaines de la «6b». Nous sommes bel et bien en face d'un démantèlement des prestations au détriment des personnes handicapées et malades chroniques.

Par Eva Aeschimann, responsable relations publiques, AGILE

La Constitution fédérale prévoit que l'assurance invalidité couvre les besoins vitaux de ses bénéficiaires. Un mandat qui n'est aujourd'hui déjà pas rempli. Et que le projet de révision de l'AI 6b éloigne un peu plus de la réalité. Car les mesures d'économies proposées ne se font qu'aux dépens des assurés.

«agile – handicap et politique» a demandé à deux organisations et à un père de famille malvoyant de réagir à trois thèses sur les effets de la «6b». L'Association suisse des familles de malades souffrant de schizophrénie ou de troubles psychiques (ASF), la Société suisse de la sclérose en plaques et l'employé de commerce Vito K. (quart de rente) ont répondu favorablement à l'invitation.

Thèse «agile – handicap et politique» sur l'accès à la rente AI

«Un assuré n'a pas droit à une rente tant que l'office AI estime que sa capacité de gain peut être maintenue ou améliorée par des mesures de réadaptation et/ou (nouveau!) par des traitements médicaux. Cette disposition peu claire (de quelles mesures médicales s'agit-il?) peut empêcher à long terme l'accès des assurés à une rente AI.

Conclusion: le législateur crée un obstacle supplémentaire dans l'accès à la rente. Il vise notamment les personnes handicapées psychiques, par exemple celles souffrant de dépression (une des maladies les plus mortelles dans notre pays), de schizophrénie ou de troubles anxieux.»

Prise de position de l'Association suisse des proches de personnes souffrant de schizophrénie/maladies psychiques VASK

La révision 6b menace la sécurité sociale des malades psychiques

Par Karl-Dietmar Lohmann, membre de l'Association des proches de personnes atteintes de maladies psychiques «Le Relais», Genève, sur mandat de la VASK (organisation faîtière des proches des patients schizophrènes et malades psychiques).

Les proches de personnes psychiquement malades suivent avec grande inquiétude les débats concernant le second volet de la 6^e révision de l'AI.

Selon la proposition du Conseil fédéral, seuls les assurés qui ne sont pas en mesure de rétablir, de maintenir ou d'améliorer leur capacité de gain par des traitements médicaux auront dorénavant droit à une rente. Ce critère ne s'applique souvent que difficilement aux personnes ayant une maladie psychique, ce qui entraîne des décisions arbitraires.

Etablir un pronostic clair quant à l'efficacité d'un traitement médical dispensé à une personne psychiquement malade est rarement possible, ou uniquement après de nombreuses années, une fois que plusieurs approches thérapeutiques ont été essayées et que l'état de santé s'est stabilisé. Seul un constat empirique permet de déterminer le médicament le plus efficace et le mieux toléré. Plusieurs approches sont possibles, également en termes de psychothérapie. S'agissant de personnes gravement malades, il faut souvent plusieurs années pour trouver la bonne thérapie ou combinaison de thérapies. Il n'est nullement certain qu'un médecin puisse estimer clairement la future capacité de gain de l'assuré après deux ans (conformément à la proposition du Conseil des États). Durant les premières années surtout, l'état de santé d'une personne ayant une maladie psychique est très fluctuant, tout comme sa capacité de gain.

Dans ces cas peu clairs, mais malheureusement fréquents, il conviendrait de trouver une solution transitoire socialement acceptable, par exemple sous forme d'une indemnité journalière selon le modèle utilisé dans l'assurance-accidents.

Le fait que, en cas de doute, la décision soit prise en défaveur de l'octroi d'une rente, donc en défaveur des personnes concernées, n'est ni social ni juste.

Ce durcissement des conditions d'octroi de la rente est d'autant plus difficile à avaler qu'il ne se justifie plus par la situation financière de l'AI.

Les personnes psychiquement malades qui, du fait de leur maladie, sont déjà socialement isolées et marginalisées seront, au moindre doute, mises au ban de la société. Ces «mesures d'économie» en partie irréfléchies et inacceptables ne touchent pas seulement les personnes malades, mais aussi leurs familles d'une manière particulièrement dure.

Version originale allemande

Thèse au sujet de la réduction des rentes pour enfants

«Le projet de réduire les rentes pour enfants vise les enfants de parents qui, pour des raisons de santé, ne sont pas en mesure de réaliser un revenu suffisant. La pauvreté est héréditaire et elle marginalise les plus jeunes.

Conclusion: la mesure d'économie aux dépens des enfants est en contradiction fondamentale avec la stratégie de la Confédération de lutte contre la pauvreté.»

Prise de position d'un père concerné

La baisse de la rente pour enfants réduit leur qualité de vie...

Par Vito K. (nom connu de la rédaction)

Père d'un garçon actuellement âgé de onze ans, je touche une rente pour enfants de l'AI. La plupart des lectrices et lecteurs penseront probablement d'emblée que mon fils souffre d'un quelconque handicap et qu'il bénéficie donc légitimement d'une rente de l'AI. Or, selon la loi sur l'AI, il est entièrement «valide». Alors, pourquoi est-ce que je touche cette rente? Et pourquoi le deuxième paquet d'économies de la 6^e révision de l'AI a-t-il une influence sur la qualité de vie de mon enfant?

Une rente pour enfants de l'AI n'est pas allouée – comme on pourrait le croire – à un enfant, mais à ses parents, à condition qu'au moins l'un des parents soit considéré par la loi sur l'AI comme partiellement ou entièrement «invalide» et bénéficie d'une rente de l'AI. Peu importe s'il s'agit d'un quart de rente, d'une demi-rente, d'une rente de trois quarts ou d'une rente entière. Selon le droit actuellement en vigueur, l'AI verse au parent handicapé une rente pour enfants à hauteur de 40% du montant de sa rente AI.

La révision «6b» de l'AI, en traitement au Parlement, prévoit – en plus d'un certain nombre d'autres mesures d'économie drastiques – de réduire la rente pour enfants de 40 à 30% (un quart de moins!).

Un cas de figure concret

Employé de commerce ayant un lourd handicap de la vue, je peux en principe effectuer pratiquement toutes les tâches quotidiennes de bureau, mais – pour certaines faisant partie de mon poste à 80% – je travaille sensiblement moins vite qu'une personne ayant une bonne acuité visuelle. C'est la raison pour laquelle mon employeur ne peut me payer l'intégralité d'un salaire au rendement. Celui que je reçois correspond à un taux d'activité de 60%. Ayant un degré d'invalidité de 43%, l'AI me verse un quart de rente (25%) en compensation de ma perte de revenu. J'ai un fils, ce qui me donne droit à une rente complémentaire pour enfants. En chiffres, cela signifie que je touche un quart de rente mensuelle d'environ 500 francs et une rente pour enfants d'environ 200 francs. D'autre part, je reçois l'allocation pour enfants usuelle.

Tel que prévu, le projet de révision de la loi, qui comprend une baisse de la rente pour enfants, réduirait considérablement ma rente de 600 francs environ par année. Cette baisse est même encore plus importante étant donné que la rente d'invalidité pour enfants du 2^e pilier devrait elle aussi diminuer – dans mon cas, touchant un quart de rente, cela correspond à une perte annuelle supplémentaire d'environ 500 francs. Vu mon revenu de toute manière modeste, perdre au moins 1100 francs n'est pas sans conséquence sur mon budget annuel.

Je peux très bien m'imaginer qu'une personne touchant une rente entière et ayant un ou deux enfant (s) ne pourra pas s'accommoder d'une perte de plusieurs milliers de francs.

La rente pour (la prise en charge des) enfants

Une personne handicapée nécessite souvent davantage de moyens pour subvenir à ses besoins. C'est d'autant plus le cas lorsqu'elle a un ou plusieurs enfants. J'ai besoin de nettement davantage de temps et de moyens financiers pour m'occuper de mon fils qu'un père «ordinaire», sans handicap. Les activités quotidiennes comme les soins, l'hygiène, la préparation des repas, l'aide aux devoirs, l'accompagnement de mon fils de A à B, les courses, des tâches administratives, etc. me prennent beaucoup plus de temps. Il s'agit d'actes de la vie quotidienne, nécessitant souvent des capacités visuelles qui se transforment souvent en «course d'obstacles» pour moi. Une réalité qui m'oblige régulièrement à demander l'aide d'une personne spécialisée – une assistance qui n'est bien entendu pas gratuite. C'est précisément à cette fin que l'AI est censée me soutenir en me versant une rente pour enfants. Or, si elle est réduite, il ne me restera qu'à essayer de gagner l'argent manquant par d'autres moyens.

Si ma santé et mes capacités me le permettaient, je travaillerais plus pour gagner plus. Cela limiterait ma présence à la maison et j'aurais moins de temps pour m'occuper de mon enfant. Je devrais faire garder mon fils plus souvent par des tiers. Tout cela pèserait sur sa qualité de vie et, une nouvelle fois, sur le budget du ménage...

Ainsi, c'est le serpent qui se mord la queue et je me retrouve entièrement livré aux circonstances.

Debout les enfants... en avant, marche!

De toute manière, les enfants de personnes handicapées n'ont pas la vie facile parce que le handicap du parent concerné entrave leur quotidien à maints égards. Ils sont amenés, bien avant les autres enfants, à prendre sensiblement plus de responsabilités et il n'est pas rare que leur vie en porte les stigmates douloureux (d'un point de vue psychique et physique). En récompense de cela, ils devraient donc en plus subir la pauvreté de leurs parents – avec la «bénédiction» de notre Parlement. Cette perspective est en nette contradiction avec la stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté.

«La pauvreté des enfants n'est pas un phénomène marginal!» écrit Caritas Suisse sur son site Web, qui estime à 260 000 le nombre d'enfants en situation de pauvreté en Suisse. Selon le commentaire de Caritas, ce chiffre élevé «est choquant dans un pays aussi riche que la Suisse. Car la pauvreté laisse des traces dans la vie d'un enfant. Elle l'empêche souvent de déployer tout son potentiel». Réduire la rente pour enfants comme prévu pénaliserait doublement le mien et certainement aussi ceux de milliers d'autres bénéficiaires d'une rente AI. On ne peut accepter une telle situation. Pour l'heure, elle est encore évitable...

Version originale allemande

Thèse « agile – handicap et politique » au sujet du système de rentes

«Les réductions de rentes prévues par le nouveau système touchent en particulier les personnes ayant un taux d'invalidité important compris entre 60 et 80%: bref, les personnes lourdement handicapées. Selon la proposition du Conseil fédéral, la baisse de rente devra être compensée par la (re-)prise d'un travail à temps très partiel. Et ce alors que les chances pour les personnes ayant un lourd handicap de trouver un travail sur le marché de l'emploi sont faibles, voire inexistantes.

Conclusion: les personnes lourdement handicapées seront nombreuses à voir leur budget diminuer et elles devront encore plus se serrer la ceinture.»

Prise de position de la Société suisse de la sclérose en plaques

Pas d'assainissement de l'AI au détriment des personnes handicapées

Par Benno Albers, responsable du domaine «conseils» en Suisse alémanique

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient les personnes atteintes de SEP ainsi que leurs proches pour leur permettre, malgré leurs restrictions physiques, de mener une existence autonome et de maintenir leur qualité de vie au plus haut niveau possible. L'activité professionnelle joue un rôle important pour prendre part à la vie sociale. La Société SEP fait des efforts considérables pour garder les personnes concernées en emploi en dépit de leur capacité de travail qui diminue. Elle utilise à cet effet la gestion des cas (case management). Les expériences des conseillers sociaux de la Société SEP montrent toutefois que, malgré la bonne volonté de quelques employeurs, la réalité des personnes avec une sclérose en plaques est bien souvent amère.

Réductions de rentes aux dépens des personnes handicapées

La révision 6b de l'AI prévoit entre autres de ne verser une rente entière de l'AI qu'à partir d'un taux d'invalidité de 80% au lieu de 70%. Cette mesure toucherait donc en particulier les personnes ayant indispensablement besoin d'une sécurité financière. Or, les chiffres les plus récents montrent que l'AI peut être assainie sans économies supplémentaires et ce, grâce aux effets des mesures déjà mises en œuvre jusqu'ici (cf. conférence de presse de l'Association Non au démantèlement de l'AI du 17.4.2012). On cache volontiers que les pertes de revenus des rentiers et rentières AI devront le cas échéant être compensées par l'octroi de prestations complémentaires et qu'il en résultera un transfert de charges aux cantons qui devront payer la supposée économie réalisée par l'AI.

Mise à contribution de la capacité de travail résiduelle

La possibilité d'exploiter la capacité de travail résiduelle est tributaire des opportunités offertes par le marché de l'emploi. Les expériences faites par la Société SEP laissent supposer que l'assurance invalidité se fait une fausse idée des chances de mise à contribution de la capacité de travail résiduelle. Son idée ne concorde pas avec les exigences actuelles du marché de l'emploi.

Il existe de manière générale un nombre limité de postes à temps très partiel. De plus, pour les personnes atteintes de SEP, il vaut mieux que le trajet vers leur lieu de

travail soit minime et que leur poste offre des conditions flexibles en termes d'horaires et de locaux, leur permettant de faire des pauses, d'alterner la station assise et debout, de marcher un peu. Les conseillers sociaux de la Société SEP constatent que l'AI n'offre à ce jour pratiquement aucun soutien (entraînement au travail, démarchage) lorsque le taux de travail est inférieur à 50%.

Exemple: une femme atteinte de SEP souffre entre autres de difficultés pour marcher et d'un syndrome de fatigue chronique. Cela fait un certain temps qu'elle cherche un travail de bureau à 40%. Le poste de travail ne doit pas se situer dans un environnement trop agité (difficultés de concentration) ni être trop éloigné de son domicile et doit lui permettre d'alterner la position assise et debout ainsi que de marcher (en raison des douleurs). Elle ne reçoit que des avis négatifs et, depuis quelque temps, n'a été invitée à aucun entretien malgré ses bonnes qualifications.

Des horaires flexibles sont très souvent nécessaires de façon à offrir aux personnes atteintes de sclérose en plaques la possibilité d'intercaler, de leur propre initiative, davantage de pauses qu'usuellement pour se reposer un petit moment (se coucher ou s'asseoir, selon l'activité). Or, il existe toujours sur les places de travail des exigences en termes de temps qui ne peuvent guère être respectées par ces personnes en raison de leur maladie.

La question des toilettes sur le lieu de travail pose également un problème: en raison de troubles de la vessie, voire d'un problème d'incontinence, le poste des personnes concernées doit idéalement se situer à proximité des toilettes. Or, une grande partie des employeurs ne peut offrir ces conditions.

Exemple: une cliente employée comme responsable de projet à 60% avait des horaires très irréguliers: elle enchaînait parfois 10 à 14 heures par jour durant quelques semaines, puis prenait plusieurs semaines de congé. Lorsqu'elle a dû réduire son taux d'occupation à 30% pour des raisons de santé, elle a demandé à travailler trois matinées par semaine. L'employeur n'a pas été d'accord. Elle devait sans cesse se battre pour pouvoir partir à midi. Étant donné que cette situation ne lui était pas bénéfique, le rapport de travail a finalement dû être résilié...

Conclusion

Ces quelques exemples, qui ne sont pas des cas uniques, illustrent la réalité que rencontrent les personnes atteintes de sclérose en plaques sur le marché de l'emploi. Une des préoccupations essentielles de la Société SEP consiste à faire en sorte que celles et ceux qui doivent déjà endurer leur maladie ne voient pas leur quotidien se restreindre davantage sous le coup de la loi. C'est pourquoi la révision 6b de l'AI doit être balayée.

Version originale allemande

La CSSS-N s'échauffe pour la révision de l'AI 6b

La Commission de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) du Conseil national a traité la révision de la l'AI 6b fin mars et fin avril. Les demandes de renvoi, d'ajournement et de division du projet ont été rejetées.

Par Ursula Schaffner, responsable politique sociale et défense des intérêts, AGILE

Dans un laps de temps on ne peut plus court, la commission du Conseil des Etats avait traité du projet 6b en automne 2011, sous la direction de fer du conseiller aux Etats UDC Alex Kuprecht (SZ). Depuis, les présidences des commissions des deux Chambres et une partie de ses membres ont changé, tout comme le chef du Département fédéral de l'intérieur. Ces changements ont, semble-t-il, conduit la CSSS du National à examiner de plus près l'un ou l'autre aspect de cette révision de l'AI, contrairement à ce qu'avait fait son homologue des Etats.

Bon résultat du Fonds AI pas pris en compte

Le 29 mars, alors que la CSSS-N décidait d'entrer en matière sur la 6b, les Fonds AVS, AI et APG (allocations perte de gain) publiaient leurs résultats annuels pour 2011. Le résultat d'exploitation de l'AI s'est nettement amélioré par rapport à l'année précédente. Il était quasiment équilibré et pas seulement grâce aux recettes de la TVA. Celles-ci devraient d'ailleurs être au final bien plus élevées, car la dernière tranche des revenus provenant de la hausse de la TVA pour 2011 sera versée dans le fonds AI en 2012 seulement. Il s'agit de près de 287 millions de francs supplémentaires. Le résultat d'exploitation détaillé est attendu début juin. Il permettra aussi de se faire une idée claire de l'ampleur de la diminution du nombre de rentiers AI.

«6b» au plus tôt cet automne au plénum

Les 25 membres de la CSSS-N se pencheront encore fin juin sur les articles du second volet de la 6e révision de l'AI. Ils pourront difficilement éviter de prendre en compte le résultat annuel de l'AI. Fin juin, l'OFAS devrait aussi encore fournir quelques rapports afin que la commission puisse transmettre au plénum la 6b lors de la session de cet automne.

Traduction: M. Sauvain

L'association «Non au démantèlement de l'AI» est parée

Les organisations du domaine du handicap n'acceptent pas que les économies se poursuivent sur le dos des personnes lourdement handicapées et des familles. C'est pourquoi 45 organisations se sont regroupées dans l'association «Non au démantèlement de l'AI» afin de faire front commun contre la révision de l'AI 6b, si nécessaire au moyen d'un référendum.

Par Daniel Pulver, président de l'association «Non au démantèlement de l'AI»

Depuis 2004, les révisions de l'AI se succèdent à un rythme soutenu. Elles ont déjà entraîné des coupes de prestations pour 700 millions de francs par an, presque exclusivement à la charge des assurés. L'accès aux rentes a aussi été massivement réduit. Les personnes avec handicap ont fait leur part de sacrifices pour assainir l'AI, plus que ne pourrait le tolérer n'importe qui d'autre. La limite du supportable est aujourd'hui atteinte.

Calculer d'abord, économiser après

Les effets concrets des dernières révisions n'ont pour l'heure fait l'objet d'aucune évaluation. Le Parlement poursuit pourtant ses coups de ciseaux alors même que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) mentionne que l'assainissement de l'AI est possible sans nouvelle révision. Comment peut-on dès lors défendre la révision 6b? L'association «Non au démantèlement de l'AI» est dans l'incompréhension complète. Il faut par tous les moyens empêcher que l'AI continue d'être assainie aux dépens des plus lourdement touchés, des familles, des rentiers.

L'illusion des emplois à temps partiel adaptés

Le nouveau système des rentes fera passer à la caisse les personnes avec des handicaps lourds. Les conséquences sont désastreuses avec des pertes de revenu allant jusqu'à 30%. La révision 6b véhicule la théorie que les personnes lourdement handicapées pourront exploiter leur capacité de gain résiduelle de 20 à 30% en recourant à des emplois adaptés. Mais soyons honnêtes: la réalité du marché du travail rend cette idée totalement illusoire.

Enfants handicapés par le handicap de leur parent

Un quart environ des rentiers AI ont des enfants. Ceux-ci ont droit à une rente complémentaire s'élevant à 40% de la rente du parent handicapé. La révision 6b veut la faire passer à 30%. De nombreuses familles seront ainsi renvoyées aux prestations complémentaires. Il est inacceptable que ces enfants soient pénalisés aussi financièrement par le handicap d'un de leurs parents.

Limite atteinte

Les organisations de personnes handicapées sont unanimes: la révision 6b est inutile. Elle ne se justifie par aucun fait et n'est pas défendable socialement. La limite de ce qui peut être supporté est largement atteinte. N'oublions en effet pas que les rentes AI ne couvrent déjà pas aujourd'hui le minimum vital. Près de 40% des bénéficiaires dépendent des prestations complémentaires. Si la 6b devient réalité, cette dépendance augmentera encore massivement.

Vers un référendum

Si le Parlement devait adopter le projet dans sa forme actuelle, l'association «Non au démantèlement de l'AI» lancerait le référendum. Nous avons annoncé cette volonté à la mi-avril lors d'une conférence de presse. Les organisations se sont regroupées en ce sens et sont parées.

www.non-demantelement-ai.ch

Traduction: M. Sauvain

Politique sociale

Tour d'horizon de politique sociale

Santé psychique, experts à la neutralité douteuse et avenir du 2^e pilier: l'actualité de politique sociale est riche et variée. En voici un aperçu non exhaustif.

Par Mélanie Sauvain, secrétaire romande, AGILE

«Ce n'est plus le corps des employés, mais leur esprit qui doit être docile et productif», Vincent de Gaulejac, sociologue, dans Le Temps du 10 février 2012.

Un Suisse sur six souffre de troubles psychiques au sens clinique, selon le monitoring 2012 sur la santé psychique en Suisse. Le chiffre demeure stable par rapport aux précédents pointages. L'Observatoire suisse de la santé rappelle que «les troubles psychiques sont très répandus et font partie des maladies les plus fréquentes et les plus handicapantes. Ils amoindrissent la qualité de la vie, la capacité de gérer le quotidien et de travailler, mettent les proches à contribution et peuvent mener jusqu'au suicide.» Surtout, les auteurs de l'étude soulignent «qu'il n'est pas rare que les troubles psychiques ne soient pas reconnus, qu'ils soient sous-estimés et que leur importance au plan personnel, social et économique soit minimisée». Voilà qui est dit pour celles et ceux qui assimilent handicap invisible et faux handicap.

L'enquête présentée en avril met également en avant les conséquences du travail sur la santé psychique. Près de 42% des personnes actives occupées déclarent subir des tensions élevées au travail. Mais ce sont les personnes au chômage qui souffrent le plus souvent de problèmes psychiques. Dans l'autre sens, une personne avec un trouble psychique important a aussi davantage de risque de se retrouver au chômage.

Selon le monitoring, les troubles psychiques génèrent des coûts estimés à plus de 11 milliards de francs par an. Les coûts indirects (absentéisme, retraites anticipées, etc.) en représentent une bonne partie. Les coûts de l'assurance obligatoire des soins pour traitements psychiatriques ont augmenté ces dernières années, comme d'ailleurs l'ensemble de ceux de la santé. Une forte hausse a en particulier été enregistrée pour les soins psychiatriques ambulatoires en milieu hospitalier.

Assurance invalidité

Abus d'expert

Pour tous ceux qui aiment parler d'abus, revenons sur cette affaire qui a fait grand bruit en Suisse alémanique, mais très peu en Suisse romande. Un médecin chargé d'expertises pour l'AI s'est retrouvé sur le banc des accusés pour falsification de documents. Responsable du Centre d'observation médicale de la région de Zurich, l'homme voit passer entre 400 et 500 dossiers par année, dont 85% pour l'AI. Mais c'est pour une expertise mandatée par l'assureur privé AXA que le médecin est passé devant le juge du tribunal de district de Zurich. Cassons le suspens d'entrée: il

a été acquitté au bénéfice du doute. Mais les faits donnent le frisson et nous confirment dans notre sentiment que les expertises de l'AI ne sont pas neutres.

L'histoire débute avec une femme, victime innocente de deux accidents de voiture en 2003 et 2004 qui lui laissent de graves séquelles et la privent de son emploi. L'Axa, l'assurance accident compétente, charge le centre médical «Römerhof» d'élaborer une expertise pluridisciplinaire afin d'examiner la capacité de gain. Dans sa partie de l'expertise, un neurologue conclut que l'aptitude à travailler de la femme est «fortement limitée». Cela n'empêche pas le responsable du centre d'écrire dans l'expertise finale que «la capacité de gain n'est restreinte ni au niveau interne, ni neurologique ni psychiatrique. (...) Ces conclusions ont été élaborées en commun avec tous les spécialistes impliqués, qui ont exprimé explicitement leur accord.» Sur cette base, Axa cesse ses prestations et exige le remboursement de celles déjà versées. La victime, qui menait une belle carrière avant son premier accident, se retrouve du jour au lendemain sans aucun droit: ni au remboursement des soins, ni aux indemnités journalières, ni à une rente ou à un dédommagement pour atteinte à l'intégrité. Elle vit depuis avec le minimum vital.

Le juge zurichois a certes reconnu que l'accusé avait signé une expertise non pertinente, voire contradictoire et qu'il avait violé le devoir de diligence imposé aux médecins et experts. Mais, selon lui, un doute raisonnable existe quant à l'intention de favoriser volontairement Axa. Il n'est pas possible de prouver une falsification intentionnelle, d'où l'acquittement qualifié de «seconde classe» par les médias. Le Tribunal fédéral a entre-temps ordonné à l'assureur privé de réexaminer sa décision concernant la plaignante. Les centaines d'autres «patients» du médecin négligent n'auront pas cette chance. L'acquittement ferme en effet la porte à un réexamen systématique des expertises menées par le centre «Römerhof».

Le médecin-chef a entretemps quitté Zurich pour ouvrir un nouveau centre d'expertise médicale dans le canton de Schwyz. Sans que l'OFAS ou une autre autorité ne semblent n'avoir rien eu à redire.

La prochaine fois que l'on vous parle d'abus dans l'AI, n'oubliez pas de parler de celui-ci!

Assurance accident

En 2011, le nombre de nouvelles rentes invalidité versées par la Suva a baissé de 12,7% par rapport à 2010. Un recul historique, d'autant plus que le nombre d'accidents et de maladies professionnelles est lui en légère hausse (+ 1,6%). Par rapport à 2003, la diminution des nouvelles rentes octroyées avoisine les 50% faisant passer la facture à la charge de l'assurance accident de 1,029 milliard de francs à 482,4 millions.

Ces résultats sont imputables «à la stratégie réussie de réinsertion des accidentés dans le monde du travail», peut-on lire dans le communiqué de presse de la Suva. L'assurance accident a mis en place un système de bonus pour inciter les employeurs à engager des personnes accidentées. Durant la période d'essai, elle paie les indemnités journalières versées à l'employé et prend en charge les coûts d'adaptation du poste de travail. Si l'entreprise propose ensuite un emploi fixe, la Suva lui verse encore un bonus de 10 000 francs maximum. «Cette initiative a trouvé

écho chez les employeurs. En 2011, la Suva a ainsi pu trouver un emploi à 60 victimes d'un accident.» A quand un système de bonus similaire dans l'assurance invalidité?

AVS

L'AI sert-elle de test pour voir quelles coupes dans les prestations pourraient passer et lesquelles pas? Le second volet de la 6^e révision de l'AI a en effet brisé un tabou en proposant de réduire des rentes et en s'attaquant aux rentes parentales. L'AVS suit: une motion de Guy Parmelin (UDC/VD) demande que les rentes pour enfants versées par l'AVS soient supprimées. Dans sa réponse, le Conseil fédéral dit vouloir privilégier, comme prévu dans la révision de l'AI 6b, une baisse de la rente à 30% de la rente principale, contre 40% aujourd'hui.

L'assurance vieillesse octroie des rentes pour enfants à charge jusqu'à 18 ans, 25 ans en cas de formation. La hausse du nombre de paternités très tardives (plus rarement des maternités) s'accompagne d'une augmentation de la facture pour l'AVS: de 6 millions de francs en 2001 à 11,6 millions en 2010.

LPP

Les milieux concernés avaient jusqu'au 30 avril pour donner leur avis sur le rapport du Conseil fédéral concernant l'avenir du 2^e pilier. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne s'en sont pas privés. Faits rares pour une procédure d'audition, les conférences de presse et autres communiqués se sont multipliés, chaque groupe d'intérêts souhaitant faire pression sur le Conseil fédéral. Preuve s'il en est besoin que le thème de la prévoyance professionnelle est une priorité politique.

La droite et les milieux économiques défendent les mêmes points: maintien des trois piliers, abaissement rapide du taux de conversion de 6,8% à 6,4%. A défaut, un relèvement de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans est demandé. Aucune mesure d'accompagnement n'est toutefois prévue pour favoriser le maintien en emploi des plus de 55 ans. L'Union patronale suisse est ainsi opposée à une égalisation des cotisations du 2^e pilier entre les classes d'âge afin de réduire les charges sociales des plus de 55 ans sur le marché du travail. «Les employeurs doivent simplement mieux songer à recourir à de la main-d'œuvre plus âgée pour faire face à leurs besoins», conseille le directeur de l'UPS, Thomas Daum, cité dans *Le Temps*.

L'Union syndicale suisse (USS) critique fortement le rapport sur le 2^e pilier. Selon elle, l'OFAS noircit le tableau en se basant sur des données incomplètes. D'une part, les rendements des placements doivent être calculés sur une période autre que celle de 2000 à 2010 qui a connu deux crises boursières historiques. D'autre part, le calcul de l'espérance de vie ou de la durée moyenne de versement d'une rente ne doit pas se baser sur les seules statistiques des caisses de pension des fonctionnaires, ceux-ci ayant une espérance de vie plus longue que la moyenne des travailleurs, souligne l'USS. Pour la centrale syndicale, il n'est pas nécessaire de toucher au taux de conversion ni à l'âge de la retraite pour assurer la stabilité financière du système. De manière plus générale, l'USS et le PS plaident pour un renforcement de l'AVS par rapport au 2^e pilier.

Assurance maladie

Prix des médicaments

Le prix des médicaments devrait baisser de près de 6% par an. Sous l'impulsion du nouveau ministre de la Santé Alain Berset, le Conseil fédéral a décidé de répercuter la faiblesse de l'euro sur ces produits. Depuis le 1^{er} mai, un nouveau taux de change de 1,29 franc pour un euro est appliqué pour les médicaments, au lieu de 1,58 franc (taux fixé en 2009). En tout, la baisse des prix payés par l'assurance de base devrait s'élever à 240 millions de francs par année jusqu'en 2014. Une somme qui pourrait déjà avoir un effet sur les primes maladie cet automne.

Le lobby des pharmas étant des plus efficaces, une première brèche a toutefois été ouverte contre cette décision. La Commission de santé publique du National (CSSS-N) a accepté une motion exigeant que le conseiller fédéral s'associe autour d'une table avec les entreprises pharmaceutiques et les assureurs pour trouver un consensus pouvant être soutenu par tous. La CSSS-N a justifié sa décision par la force du franc suisse qui pénalise la pharma. Une erreur, selon le surveillant des prix Stefan Meierhans. Le Conseil fédéral a déjà fait un pas en faveur de la branche en tablant sur un cours de l'euro à 1,29 franc et non 1,23 franc.

Le Conseil national, puis le Conseil des Etats doivent encore se prononcer sur cette motion.

Hausse freinée des coûts de la santé

Les chiffres provisoires pour 2010 montrent que les coûts de la santé ont augmenté moins fortement (+2,5%) que les années précédentes (moyenne de +3,7%). Avec des dépenses de 62,5 milliards de francs, la santé représente près de 11,4% du produit intérieur brut du pays. La plus forte hausse est enregistrée dans le domaine des soins ambulatoires fournis par les hôpitaux (+9,5%) et par les médecins (+3,2%). En moyenne, 661 francs ont été dépensés pour la santé de chaque habitant: 333 francs ont été pris en charge par des assurances (AOS, complémentaires, AVS, AI, AA), 166 francs par les ménages (en plus des primes maladie), 155 francs par l'Etat et 7 francs par des fondations privées.

Assurance chômage

Le taux de chômage en Suisse se maintient autour des 3% depuis plusieurs mois, malgré la crise. Ce taux relativement bas s'expliquerait en partie du fait que les jeunes mères qui perdent leur emploi ne s'annoncent pas aux caisses cantonales de chômage. Elles préfèrent s'occuper de leurs enfants et rester au foyer plutôt que de timbrer, analyse Yngve Abrahamsen de l'Institut de recherches de Zurich (KOF), interrogé par «20 Minuten». Au quatrième trimestre 2011, 66 000 chômeurs étaient officiellement recensés en Suisse. En réalité, ce sont près de 96 000 personnes qui sont sans emploi. Les femmes avec des petits enfants sont les plus concernées: «lorsque l'on compare les coûts d'une garde extérieure et les indemnités chômage, le choix est souvent vite fait», selon M. Abrahamsen. «Et le haut niveau des revenus suisses permet souvent aux couples de s'en sortir avec un seul salaire.»

Divers

Allocation universelle

L'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel» a été lancée mi-avril. Ses promoteurs ont jusqu'en octobre 2013 pour récolter les 100 000 signatures afin que le peuple puisse se prononcer sur le versement pour tous d'un revenu de base. Le texte laisse ouverte la question du financement et du montant de ce revenu. Selon Oswald Sigg, membre du comité d'initiative, il faudrait compter entre 2000 et 2500 francs par mois: «de quoi libérer chacun de l'obligation de travailler pour gagner sa vie.» L'idée d'un revenu de base ou d'allocation universelle (voir [AGILE 1/10 «Couverture des besoins vitaux? – Revendiquer ce droit – réfléchir à de nouvelles pistes»](#)) vise à découpler la couverture des besoins vitaux d'un travail rémunéré et de permettre à chacun de mener une existence digne. Son financement serait en partie assuré par la réorganisation de l'Etat social (AVS, AI, AC, etc). Le reste est à discuter: hausse de la TVA, de l'imposition, taxe sur les mouvements de capitaux, taxe écologique, etc. Plus d'informations sur l'initiative populaire sous www.inconditionnel.ch. (www.bedingungslös.ch)

Nouvelle ancienne tête à l'OFAS

Le 1^{er} juillet, Jürg Brechbühl succédera à Yves Rossier à la tête de l'Office fédéral des assurances sociales. Le nouveau directeur connaît bien l'OFAS puisqu'il y a travaillé durant 23 ans, notamment en tant que vice-directeur. Il a quitté l'administration publique en 2005 pour une société privée de conseil et de gestion des institutions de prévoyance. Le Bernois est âgé de 56 ans. Les personnes qui l'ont déjà côtoyé professionnellement se réjouissent de retravailler avec lui.

Sources du 1^{er} février au 30 avril 2012: «*Le Temps*», «*Tages-Anzeiger*», «*NZZ*», «*Hebdo*», *communiqués de l'administration fédérale*.

Contribution d'assistance: en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012

Enfin! Après des années d'une lutte menée par les personnes handicapées et leurs organisations, la Suisse propose elle aussi à celles et ceux qui ont besoin d'aide au quotidien de vivre de façon autonome grâce à une assistance personnelle.

Par Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique chez AGILE

L'introduction de la contribution d'assistance représente une victoire d'étape de taille. Le présent article tente de répondre aux questions du «qui?», «quoi?», «comment?», «combien?», «d'où?».

Une prestation de l'AI

La contribution d'assistance est une prestation fournie par l'assurance invalidité (AI) aux personnes qui touchent une allocation pour impotent de l'AI. Le fait qu'il s'agit de l'AI est très important, car cela signifie que cette prestation est identique dans toute la Suisse, que le revenu et la fortune des bénéficiaires ne sont pas pris en compte, à l'inverse par exemple des prestations complémentaires ou de l'aide sociale. Mais cela veut aussi dire que les personnes qui touchent une allocation pour impotent non pas de l'AI, mais par exemple de l'assurance-accidents ou de l'assurance militaire n'y ont pas droit.

Celles et ceux qui perçoivent une allocation pour impotent de l'AI ne reçoivent pourtant pas automatiquement une contribution d'assistance, ils et elles doivent la réclamer. Y ont droit les personnes qui vivent ou vivront à l'avenir chez elles et non en institution. Dans le cas le plus simple, elles sont majeures et ont l'exercice des droits civils. Celles qui ne remplissent pas ces conditions peuvent néanmoins demander une contribution d'assistance, mais doivent satisfaire à des conditions supplémentaires: suivre l'enseignement d'une école régulière ou accomplir une formation ordinaire, ou réaliser un salaire minimal dans un emploi du marché primaire du travail ou mener leur propre ménage ou avoir droit à un supplément pour soins intenses de l'AI. La contribution d'assistance vise à favoriser l'autodétermination et la responsabilité personnelle – c'est ce qui motive ces restrictions.

Une contribution de l'AI

Comme son nom l'indique, cette prestation est une contribution. L'AI ne se donne pas pour vocation de financer toute l'aide dont les personnes handicapées ont besoin. C'est pourquoi la contribution d'assistance n'est versée qu'en complément des autres prestations. Et cela fonctionne comme suit: l'AI détermine le besoin d'assistance personnelle et le calcule en heures. Ensuite, elle déduit de ce total les heures fournies par le service d'aide et de soins à domicile (Spitex) ainsi que celles pouvant être couvertes par l'allocation pour impotent. Les heures mensuelles restantes sont multipliées par le taux horaire de 32 fr. 50 (tarif normal) ou 48 fr. 75 (dans le domaine formation et travail pour les assistantes et assistants qualifiés).

Celles et ceux qui ont besoin d'une aide durant la nuit reçoivent en plus un forfait d'un montant maximal de 86 fr. 70.

La somme ainsi calculée représente la contribution d'assistance. Elle n'est pas automatiquement versée chaque mois sur le compte de la personne assurée, comme l'allocation pour impotent ou la rente. En effet, la contribution d'assistance ne peut être utilisée que pour les prestations fournies par une assistante ou un assistant sur la base d'un contrat de travail. Les personnes handicapées sont donc amenées à remplir le rôle d'employeuses en engageant elles-mêmes celle ou celui qui les aide. L'employeur, donc la personne handicapée ou son représentant légal, justifie chaque mois auprès de l'AI les heures payées sous forme d'un salaire, à la suite de quoi le montant lui est versé. Pour empêcher des lacunes dans le financement, l'AI peut avancer un acompte le premier mois.

Personnes en situation de handicap: devenez employeuses!

Tous les employés potentiels ne peuvent pas être rémunérés par la contribution d'assistance. Les compagnes et compagnons, les parents en ligne directe et les représentants légaux sont exclus. En outre, la contribution d'assistance ne peut pas payer des services comme le taxi ou les prestations des organisations d'aide et de soins à domicile. Pour le taxi et les proches, c'est l'allocation pour impotent qui peut être mise à contribution, tandis que l'aide et les soins à domicile sont financés de préférence par la caisse-maladie. Tout compte fait, on s'aperçoit que le financement de l'assistance demeure un patchwork. Il incombe à celui ou celle qui a besoin d'assistance de trouver, le cas échéant en collaboration avec un service de consultation sociale, le financement approprié aux différentes aides.

La contribution d'assistance est une nouvelle prestation de l'AI. Il règne encore une considérable incertitude à son égard, du côté des personnes handicapées comme du côté de l'AI et de la politique. Une nouvelle prestation doit être examinée sous toutes les coutures. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra l'améliorer après coup - du moins nous l'espérons -, éviter des injustices et rectifier des erreurs de conception. Une fois de plus, il faudrait que les personnes handicapées soient plus nombreuses à tenter l'aventure «d'une vie autonome grâce à l'assistance personnelle». C'est le seul moyen de récolter des expériences et de rechercher des solutions.

Les organisations du milieu du handicap ont d'ores et déjà relevé un problème: il est fréquent que les personnes handicapées ayant un important besoin d'aide touchent une contribution d'assistance moins élevée que celles et ceux qui en ont moins besoin. Et ce, parce que l'AI ne déduit les heures de prestations fournies par les services d'aide et de soins à domicile non pas du nombre d'heures effectivement nécessaire à l'assuré-e, mais du plafond fixé par l'AI. Ce résultat correspond-il vraiment à la volonté politique? L'avenir proche le montrera. Nous restons attentifs! Vous aussi?

Version originale allemande

Egalité

Convention de l'ONU: vers une reconnaissance effective de l'égalité

Les débats sur la signature et la ratification de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes en situation de handicap marqueront la politique du handicap en 2012-2013. Rappelons que cette convention a été adoptée par les Nations Unies le 13 décembre 2006 et est entrée en vigueur le 3 mai 2008. A ce jour, plus de 150 pays l'ont signée et plus de 100 l'ont ratifiée.

Par Pierre Margot-Cattin, président a.i. Conseil Egalité Handicap, avocat, ethnologue et professeur à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

Un instrument à dimension sociale

La Convention est un instrument des droits de l'homme avec une dimension sociale explicite. Elle affirme que toutes les personnes confrontées à une situation handicapante doivent bénéficier de tous les droits et libertés fondamentales. Elle précise l'application de tous les droits humains aux personnes handicapées et désigne les domaines où des adaptations sont nécessaires pour un exercice effectif de ces droits, ainsi que ceux où il y a violation de droits et où il convient de renforcer leur protection.

Les règles de la convention constituent une déclaration de principe en regard des responsabilités des Etats signataires pour le développement de politiques en faveur des personnes handicapées. Elles posent des propositions d'intervention pour garantir l'égalisation des chances. La convention repose sur le postulat que tous les citoyens ont une égale dignité et en conséquence les mêmes droits. Le fondement de ces règles réside dans la reconnaissance du nouveau paradigme du handicap selon lequel la faculté d'une personne à une fonction sociale dépend autant de la volonté de la société à s'adapter aux individus et à leurs différences qu'aux limitations fonctionnelles spécifiques qui définissent cette personne comme «handicapée». L'approche environnementale de la notion de handicap insiste sur le fait que celui-ci résulte de la relation d'une personne avec son environnement et met en avant l'inadaptation de l'environnement physique et des services offerts par la société à la réalité des besoins de la personne en situation de handicap. Il en résulte que ce n'est pas à la personne d'être remodelée pour se «couler» dans le moule social, mais qu'il est de la responsabilité des collectivités de faire en sorte que tous les citoyens aient des chances égales de participation à la communauté.

Participation sociale: écart entre théorie et pratique

La notion de participation sociale des personnes en situation de handicap fait l'objet d'un consensus social dans la majorité des sociétés. Or, lors de la dernière assemblée des Etats parties à la Convention (septembre 2011), un constat a été tiré sur l'absence de mesures prises par les Etats membres pour favoriser une pleine participation sociale, notamment dans les domaines spécifiques de l'emploi et de l'engagement citoyen au niveau politique.

Il a également été souligné qu'une telle participation des personnes en situation de handicap repose sur un prérequis incontournable: l'accessibilité totale à l'ensemble des infrastructures d'une collectivité (cadre bâti, transports, services, loisirs, etc.). Si bon nombre d'Etats ont, aujourd'hui, adopté des législations internes qui posent un cadre contraignant en matière d'accessibilité, force est de constater que la volonté politique affirmée lors de l'adoption de ces textes législatifs semble s'effriter lors de la mise en application, notamment pour des motifs liés au financement.

Etat du dossier en Suisse

En droit suisse, l'interdiction de la discrimination fondée sur un handicap physique, mental et psychique est ancrée dans la Constitution fédérale depuis 2000. La Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées de 2004 la concrétise dans quatre domaines spécifiques. Toutefois, malgré ce dispositif juridique, les personnes handicapées sont encore régulièrement confrontées à des préjugés, des obstacles et des situations de discrimination qui les limitent dans leur possibilité de participation à la vie sociale. Ainsi, la Convention de l'ONU constitue un outil indispensable pour concrétiser le chemin vers l'égalité.

Une décision politique en vue de la signature et de la ratification de ce texte n'est toutefois pas acquise. Un certain nombre de partis de droite, des associations professionnelles liées à l'économie ainsi qu'un certain nombre de cantons semblent s'opposer à cette démarche. Le soutien du nouveau conseiller fédéral chargé des affaires étrangères et de son équipe semble toutefois acquis. Les discussions avec les différents partenaires politiques sont en cours afin d'essayer d'aplanir au mieux les difficultés et d'assurer que les débats parlementaires ne se concluent pas par un rejet de la convention. Nous pouvons espérer la publication d'un message du Conseil fédéral d'ici la fin de cette année.

Un lobbying basé sur la mobilisation des personnes concernées

Les milieux du handicap s'organisent afin de mettre sur pied un lobbying efficace et aussi marqué par une certaine originalité. Un groupe d'étudiants de la Haute Ecole Valaisanne de Travail Social (Hes-so/Valais) travaille notamment sur la réalisation de clips vidéo mettant en scène des discriminations de personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne. Ces films feront l'objet de diffusion sur les médias sociaux tels que Facebook ou Twitter. Une *task force* – composée de la responsable du Centre Egalité Handicap, d'un représentant de la DOK et du président ad intérim du Conseil Egalité Handicap – a été constituée pour organiser ce lobbying. De plus, afin de mobiliser au maximum les énergies des personnes directement concernées, le Conseil Egalité Handicap organise, le 4 septembre prochain à Berne, une demi-journée de réflexion sur la thématique de la Convention de l'ONU et de l'engagement des personnes concernées en vue du soutien à ce texte et à sa mise en pratique.

Une des principales particularités de la convention réside dans le fait qu'elle est directement issue de l'expression des besoins et de l'engagement des personnes concernées par les situations de handicap. Dans ce contexte, une campagne de lobbying ne peut être couronnée de succès que si elle repose sur une mobilisation massive des personnes concernées. Il nous appartient, en tant que personnes en situation de handicap, de démontrer que nous vivons des discriminations au

quotidien malgré un cadre législatif supposé les éviter. C'est à nous de mettre en lumière le fait que la Convention de l'ONU est à la fois un instrument qui renforce notre droit fondamental à la participation sociale et un outil de reconnaissance de notre statut de personne à part entière jouissant des mêmes droits que tout un chacun.

Une date à réserver!

Journée de l'égalité 2012

Mardi 4 septembre 2012, 13h30 à 17h30, Hôtel Bern, à Berne

«La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées: ça nous concerne!». La Convention dans le processus politique. Quelle peut être la contribution des personnes handicapées et de leurs organisations?

Invité: un membre du secrétariat du Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées (Committee CRPD) à Genève.

Objectifs de la Journée de l'égalité du Conseil Égalité Handicap

- Permettre des échanges d'expériences et former l'opinion des personnes atteintes d'un handicap et de leurs proches sur des questions importantes relatives à l'égalité.
- Favoriser les échanges d'expériences et d'informations entre personnes avec ou sans handicap, spécialistes du domaine ou non.
- Être un forum facilitant les liens entre les personnes et organisations engagées dans le domaine de l'égalité.
- Fournir des informations sur les activités et les positions du Conseil Égalité Handicap.
- Public cible: intervenants du milieu du handicap, avec ou sans handicap; le nombre de participants est limité.

Personne de contact: Eva Aeschimann
Secrétariat du [Conseil Égalité Handicap](#)
c/o AGILE Entraide Suisse Handicap
Effingerstrasse 55, 3008 Bern
eva.aeschimann@agile.ch
Tél. 031 390 39 39

Un cirque après le cirque – deux performances pleines d’émotions

L’évacuation des voyageurs d’un train Intercity tombé en panne se fait très rapidement, pour autant que l’on ne se déplace pas en fauteuil roulant électrique. Là, les choses se compliquent. Une des dernières aventures en transports publics que notre pays réserve à une clientèle aussi restreinte qu’exclusive.

Par Werner Hofstetter, collaborateur pour la Suisse romande du Bureau Suisse Transports Publics Accessibles TPA

Tout le monde constate que les déplacements en transports publics pour les personnes en fauteuil roulant se sont fortement améliorés ces dernières années. Certes, cela demande toujours un effort supplémentaire d’organiser son voyage. Mais en règle générale, le système fonctionne. Je précise bien: en règle générale.

Un beau jour au mois de décembre, mon épouse et moi-même faisons le voyage de notre domicile à Posieux dans le canton de Fribourg à Zurich. Comme d’habitude, je m’annonce d’abord aux transports publics fribourgeois pour m’assurer d’un bus à plancher bas avec rampe pour le trajet de mon village jusqu’à Fribourg. Ensuite, je contacte le *call center* CFF à Brigue pour avoir l’assistance sur le train Intercity Fribourg - Zurich. Tout se passe très bien et nous assistons à une splendide représentation de cirque, suivie d’un dîner dans la vieille ville au bord de la Limmat. Vers 21h00, il est temps de penser au retour. Je téléphone donc au *call center* CFF pour m’annoncer aux trains IC 846 départ de Zurich à 23h00 et IR 2546 départ de Berne à 00h08. Les flocons de neige accompagnent notre promenade sur la Bahnhofstrasse, magnifiquement illuminée pour Noël. Un moment magique. Puisqu’il fait très froid et qu’un vent désagréable souffle, nous pressons un peu le pas et arrivons à la gare vers 22h25. Le hasard fait notre bonheur. L’IC 744, une composition double-étage avec entrée à niveau, est sur le point de partir et nous décidons spontanément d’y embarquer. Cela nous permettra de transborder à Berne sans stress. Peu après le départ, lors du contrôle de billets, nous demandons au chef de train d’avertir l’IC 846 que nous avons avancé notre voyage d’une demi-heure. Il le fait très aimablement, car à ces heures-là le *call center* est fermé. Confortablement installés dans notre compartiment en première classe, nous revivons cette merveilleuse journée.

Connaissez-vous la gare de Dullikon?

Peu avant Olten, le train ralentit et s’arrête à la gare de Dullikon. Après une quinzaine de minutes, il est clair que, suite à une panne technique, notre train ne continuera pas son parcours. Les voyageurs sont priés de se rendre du quai 1 sur un autre quai où une composition (en l’occurrence l’IC 846 que j’avais réservé initialement) fera une halte extraordinaire pour les prendre en charge. C’est à ce moment que les choses commencent à se gâter quelque peu. En effet, la configuration de la gare de Dullikon, sans rampe ni ascenseur, ne permet pas de déplacer sous voie un fauteuil roulant électrique avec contenu. Même avec mon régime alimentaire, que j’ai interrompu ce soir-là pour la circonstance, le poids total dépasse les 200 kilogrammes. Je dois donc attendre un train d’intervention pour

m'amener en gare d'Olten. Le chargement à l'aide de quatre hommes forts, une grue et des cordes est impressionnant. Heureusement, le voyage à bord de ce cabriolet très particulier est court et les couvertures me protègent un peu - il fait zéro degré et il neige. Arrivé à Olten, je peux descendre en Mobilift et directement embarquer dans le dernier train en direction de Berne, l'IC 800 avec arrivée prévue vers 01h00. Quel soulagement! Pendant ce trajet, je suis presque en contact téléphonique permanent avec la centrale des CFF à Berne qui essaie d'organiser un taxi pour nous amener à la maison. A notre plus grande surprise et déception, il n'est pas possible de trouver un véhicule adapté dans les alentours de Berne. Les CFF font alors appel à un taxi de Zurich qui arrive vers 02h30 à Berne. Ma demande de nous réserver une chambre à l'hôtel est ignorée et nous passons les 90 minutes les plus pénibles du voyage en gare de Berne dans des couloirs et un hall d'entrée froid, à la merci des courants d'air. La fatigue se fait sentir. Nous sommes finalement très contents d'arriver à domicile vers 03h15. Dernier acte de cette journée exceptionnelle: mon épouse signe la facture du taxi qui s'élève à 680 francs et est prise en charge par les CFF.

Avec un peu de recul, je trouve que cet épisode vaut la peine d'avoir été vécu. Non seulement je peux la partager avec vous, mais elle me donne aussi l'occasion, sur le plan professionnel, de contribuer constructivement à l'élaboration de meilleurs systèmes d'évacuation dans le trafic ferroviaire.

Note de la rédaction: dans «Vécue de près», sa rubrique sur l'égalité au quotidien, AGILE présente des situations où la recherche de l'égalité s'est soldée par un succès ou par un échec. Différents auteurs s'y expriment. Avez-vous vécu une expérience que vous aimeriez faire partager à nos lecteurs et lectrices? Si oui, adressez-vous à Mélanie Sauvain (melanie.sauvain@agile.ch).

Travail

L'OFAS bat le rappel chez les entrepreneurs!

L'intégration professionnelle était au cœur d'une conférence de presse qui a eu lieu fin février près de Bienne. Organisée par l'OFAS, cette manifestation a donné la parole aux employeurs représentés par l'USAM et l'Union patronale suisse. Cette constellation, première du genre, n'est pas passée inaperçue. Catherine Corbaz partage ses réflexions.

Catherine Corbaz, responsable Intégration professionnelle, AGILE

A la fin février, l'OFAS a lancé une nouvelle campagne d'information pour encourager les entreprises à engager des bénéficiaires de prestations de l'AI. Sur les bords du lac de Bienne, la conférence de presse «Employeurs et AI unis en faveur de la réadaptation» a permis de promouvoir les instruments d'accompagnement et de marquer l'entrée en vigueur de la révision 6a de l'AI. Pour la première fois, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union patronale suisse (UPS) s'unissaient avec l'OFAS pour motiver les chefs d'entreprise à insérer des rentiers AI ou des personnes au bénéfice de mesures de réadaptation professionnelle.

La présence et le soutien des associations patronales étaient une première. Qu'est-ce que cela signifie? L'OFAS et ses nouveaux partenaires avaient peut-être envie de montrer au public à quel point les entrepreneurs prenaient à cœur leur responsabilité sociale. Cette hypothèse, somme toute plausible, me laisse toutefois un peu sceptique, car la mobilisation de l'USAM et l'UPS varie en fonction des sujets. Lors des révisions de l'AI, les demandes des organisations de personnes handicapées pour introduire des mesures incitatives en faveur de l'embauche de personnes handicapées ont rencontré une farouche opposition de la part du patronat. Il justifiait son refus en arguant que l'engagement sur une base volontaire était la meilleure solution possible. Le patronat estime que les rentiers AI retrouveront des emplois grâce au soutien et au travail de terrain des offices AI, des campagnes de communication (coûteuses et aux effets très douteux) de l'OFAS et à la fibre sociale des employeurs.

Il y a réinsertion et réinsertion

La manifestation de l'OFAS et du patronat a fait l'objet de divers articles de presse. On a ainsi pu lire que l'an dernier, «11 530 personnes handicapées ont réintégré une entreprise, à temps plein ou temps partiel. Cela représente l'équivalent de 5400 postes», selon Jean-Philippe Ruegger, président de la Conférence des offices AI, cité par l'ats.

Pour les détails, le communiqué de presse éclaircit quelques points. En 2011, les offices AI sont parvenus, en étroite collaboration avec les employeurs, à placer 11 530 personnes handicapées sur le marché primaire du travail. Petite précision utile: ce chiffre comprend les maintiens en poste et les changements d'emploi au

sein de la même entreprise. Les engagements par de nouveaux employeurs représentent en fait 47% des placements.

Il s'agit donc de quelque 5400 personnes qui ont travaillé et qui – suite à une maladie ou à un accident – ont reçu une rente ou des mesures de réinsertion professionnelle et qui ont finalement trouvé un nouvel employeur. Il serait intéressant de connaître leur parcours. Mais comme il est impossible d'obtenir des informations plus précises (il n'existe à ce jour pas de statistique nationale), j'en suis réduite à faire des hypothèses et à lister mes questions.

- Parmi elles, combien sont des personnes atteintes d'un handicap psychique? De troubles somatoformes? C'est-à-dire : combien de personnes particulièrement touchées par les révisions en cours ont retrouvé du travail?
- Combien ont été placées dans des PME et combien dans des entreprises sociales?
- Combien étaient encore en poste une année après?

Mes questions restent sans réponse. Pas de chiffre, même l'OFAS n'est pas en mesure de collecter ces données puisqu'il doit lui-même procéder à des enquêtes auprès des offices AI pour les obtenir.

Ceci me laisse sceptique! Un simple chiffre ne dit pas grand-chose. Comment peut-on développer des mesures alors que l'on ne connaît pas les effets des précédentes révisions? Alors que l'on ne sait pas ce qui se passe vraiment avec les assurés réadaptés.

Une alliance prometteuse

La présence de l'USAM et de l'UPS au côté de l'OFAS ouvre aussi la porte à certaines hypothèses.

1) L'OFAS a besoin des entrepreneurs et cette alliance durant une conférence de presse est un signal important. Car je ne doute pas que les offices AI (OAI) peinent à trouver des volontaires pour embaucher des bénéficiaires de l'AI. Quand je rencontre des patrons et que je leur demande s'ils sont prêts à engager des personnes avec handicap ou à faire leur possible pour les garder en emploi, j'entends toutes sortes de réponses: «L'OAI ne nous aide pas», «C'est trop coûteux d'engager, de garder une personne avec un handicap», «Ce qui compte, c'est que la personne ait le bon profil», etc. Je reçois rarement une réponse positive ou perçois le moindre intérêt!

2) L'OFAS est à court de munitions. Il a donc diplomatiquement informé l'USAM et l'UPS que le moment était venu pour eux de se mobiliser vraiment pour convaincre leurs membres de l'importance d'engager des personnes au bénéfice de mesures de l'AI ou exclues de l'AI. Car si le marché du travail n'arrive pas à absorber les personnes ayant perdu leur rente ou en mesure de retravailler après une incapacité de travail, alors les révisions 6a et 6b n'atteindront pas leurs objectifs. Ce qui pourrait impliquer que, lors d'une 7^e révision de l'AI, l'OFAS ne pourrait plus se contenter de l'argument «avec de la bonne volonté on y arrivera très bien, les mesures contraignantes sont superflues». Irréaliste? Et pourtant.

Entreprises sollicitées de toute part

Derrière les beaux discours de l'OFAS et de ses nouveaux alliés se cache un autre problème. Non seulement il est difficile de convaincre les entreprises d'engager des personnes au bénéfice de mesures de réadaptation de l'AI ou avec handicap, mais en plus une concurrence existe avec d'autres groupes de population «défavorisés» et entre les organisations qui cherchent à leur trouver un travail. Eh oui: une foule de prestataires sollicite les patrons. Prenons la Ville de Bienne: outre l'OAI, il y a le bureau IPT, la fondation GAD, l'office du chômage et Netzwerk-Granges qui contactent tous les PME de la région pour y placer leurs «clients». La concurrence est donc rude pour attirer les entrepreneurs ayant une fibre sociale.

Au final, nous nous retrouvons avec d'un côté l'OFAS qui cherche à séduire les chefs d'entreprise et, de l'autre, des bénéficiaires de mesures de l'AI qui sont de plus en plus réduits à des objectifs chiffrés, car ainsi l'exclusion est plus facile. Le bénéficiaire est déshumanisé et l'entrepreneur courtisé. A méditer!

Stage d'observation professionnelle: une expérience éprouvante

L'assurance invalidité m'a convoquée à un stage d'observation professionnelle de quatre semaines. J'ai écrit un journal de bord sur le site *AMA-Bericht*, parce que cette obligation de participer à l'évaluation de mes aptitudes m'a rendue malheureuse. Si mon récit peut aider d'autres personnes que moi, tant mieux.

Par Cam Ly, femme au foyer, et Daniel Ly, indépendant

Je m'appelle Cam Ly. L'année dernière, en automne, j'ai reçu une lettre de l'assurance invalidité. C'était une invitation polie à prendre rendez-vous pour un «stage d'observation professionnelle». J'ai lu: «Il est judicieux et nécessaire de faire une telle évaluation pour accélérer l'examen de la demande de rente.» Le stage d'observation devait avoir lieu du lundi au vendredi pendant quatre semaines.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Cette évaluation est-elle facultative? J'ai posé la question au Service d'aide pour les sourds et malentendants du *Bernischer Verein für Gehörlosenhilfe*. Non, elle est obligatoire. Mais pourquoi donc? Comment l'assurance invalidité en arrive-t-elle à me convoquer sans ménagement pour quatre semaines?

Obligation de collaborer

Il faut chercher l'explication dans la notion d'obligation de collaborer. «Les personnes assurées sont tenues de participer activement à la mise en œuvre de toutes les mesures d'examen et de réadaptation [...] raisonnablement exigibles.» On peut lire cette phrase dans la notice d'information de l'assurance invalidité et, en substance, dans la loi. Les assurés sont tenus d'éviter ou de réduire le dommage. Si ça brûle, on tente d'éteindre le feu ou alors on appelle les pompiers, mais on n'attend pas les bras croisés, uniquement parce que l'assurance incendie va payer. C'est une attitude raisonnable et pleine de bon sens.

Dans l'assurance invalidité cependant, le «dommage», l'invalidité, est difficile à définir. Rien que la question de savoir ce que peuvent faire les personnes handicapées pour le réduire est déjà délicate. En effet, les gens n'ont pas choisi d'être handicapés. Pour mieux comprendre, oublions un instant l'AI et faisons une expérience mentale: imaginons une nouvelle autorité administrative chargée des personnes handicapées. Quelles seraient ses tâches? Prendre des mesures de contrainte? Est-ce que ce serait une bonne idée? Ne serait-il pas plus sensé de collaborer, dans un climat de confiance réciproque, avec les personnes concernées et avec le reste de la société pour éliminer ou surmonter les obstacles que rencontrent les handicapés?

Manquer à son obligation de collaborer peut avoir des conséquences: si on ne participe pas à un stage d'observation, l'AI pourrait réduire les prestations. Un recours serait alors vain, parce que les tribunaux diraient qu'on ne peut s'en prendre qu'à soi-même, si l'on ne veut pas coopérer.

Qui suis-je?

Revenons à ma personne. Qui suis-je? Je suis née à Saigon, au Viêt-nam. Je n'ai pas eu assez d'air à la naissance et j'en ai gardé des séquelles physiques. Je suis un peu limitée sur le plan corporel, mais je n'ai pas besoin de chaise roulante. Avant, je devais porter un casque rembourré, parce que je me cognais souvent la tête. En outre, je suis handicapée de l'ouïe, à cause d'une méningite dont j'ai souffert étant petite. Aujourd'hui, je me sens bien dans la communauté des personnes s'exprimant par la langue des signes. Mon mari est sourd lui aussi.

Après la guerre du Viêt-nam, ma famille a dû fuir par bateau en Malaisie. La Croix-Rouge Suisse a adopté une partie de ma famille comme réfugiés et nous a fait venir en Suisse. J'avais sept ans quand j'ai été scolarisée à l'école de logopédie de Münchenbuchsee (BE).

Ma réaction à l'«invitation» de l'AI

L'obligation de me rendre à ce stage d'observation m'a beaucoup frustrée. J'ai eu l'impression que l'assurance invalidité niait ma personnalité. Mes rêves et mes souhaits ne jouaient visiblement aucun rôle. J'ai ruminé pendant plusieurs mois. Que faire? Comment préserver ma liberté et mon autonomie? J'ai demandé au Service d'aide pour les sourds s'il était possible de «déprogrammer» le stage. Ce ne l'était pas. On voit bien par là que quelque chose cloche dans le système social suisse. Où est la liberté individuelle à laquelle chacun et chacune a droit? J'ai sérieusement pensé à quitter le pays. Mon rejet était si fort qu'il m'a causé des troubles psychosomatiques. Ce n'est qu'en janvier que j'ai eu une idée lumineuse: «J'irai au stage, mais je tiendrai un livre de bord sur cette expérience.» Voilà comment est né mon site internet. C'était pour moi (et c'est toujours) un exutoire à ma frustration.

A mon grand étonnement, plusieurs personnes ont pris contact avec moi pour me dire qu'il était important de parler de mes expériences personnelles. C'est vrai. Il n'existe pratiquement aucun autre témoignage. Pourquoi? Peut-être parce que les gens qui sont évalués par l'assurance invalidité sont déstabilisés, qu'ils ont peur et se sentent sous pression. Il faut du courage pour écrire un texte contre l'assurance invalidité justement dans un tel moment. De plus, un tel stage est épuisant, tant sur le plan physique qu'au niveau psychique. J'ai, moi-même, eu beaucoup de mal à me mettre le soir à rédiger un rapport pour mon journal. Il n'est donc pas surprenant que les témoignages soient rares!

Début du stage

Le stage a commencé fin janvier. Mon mari était présent lors du premier entretien. Une interprète en langue des signes traduisait. Deux femmes de l'AI étaient assises à la table. Malgré la traduction, mon mari et moi n'avons pas compris que l'une des deux était la médecin. Une entrave à la communication des plus typiques! Des obstacles de ce genre peuvent être surmontés avec de la confiance et un esprit d'ouverture. Mais comme c'est justement ce qui manque à l'AI, les malentendus sont inévitables. J'avais lu dans l'invitation: « [Vous serez] accompagnée par un médecin [...] ». Mais un tel «accompagnement» n'est qu'une farce, si on ne sait même pas quelle personne joue quel rôle.

Quelques pensées sur la communication

La médecin a demandé à mon mari pourquoi il portait des appareils auditifs puisqu'il avait de toute façon besoin d'un interprète. Pour mon mari et moi, cette question est tout à fait déplacée. Un jour, mon mari a écrit:

La communication a trois aspects:

- *Est-ce que l'on communique par oral ou par écrit?*
- *Est-on seulement deux ou se trouve-t-on dans un groupe?*
- *Est-ce que l'on écoute ou est-ce que l'on est soi-même celui qui parle?*

Comme malentendant, je n'ai pas de problème à écrire un article, à lire un journal, à tenir un monologue, à participer à un dialogue en allemand. Mais si je suis auditeur dans un groupe, là j'ai besoin d'aide.

N'étant pas eux-mêmes affectés, les spécialistes qui n'ont pas de problème d'audition ne comprennent pas ces distinctions. Les meilleurs experts sont les personnes touchées. En Suisse, on ne les prend malheureusement pas au sérieux. On les soupçonne d'être trop directement concernées et, pour cette raison, de perdre de vue l'essentiel.

Pendant le stage

Durant les jours qui ont suivi le premier entretien, j'ai dû subir plusieurs tests destinés à mesurer mes compétences. Parfois, il m'a fallu répéter des exercices ennuyeux trois fois de suite. Il y avait aussi des tâches de bureau comme tenir un livre de caisse, trier des feuilles, faire des mises en page Word, mais rien de productif. Je devais me concentrer et j'étais vite fatiguée.

Lors d'un entretien d'évaluation, j'ai appris que j'arrivais à 35% des prestations attendues sur le marché du travail. Mais je me sentais déjà si fatiguée l'après-midi que j'étais incapable d'enregistrer quoi que ce soit et je ne suis pas sûre d'avoir tout compris.

On m'avait promis, lors du premier entretien, que je ne devrais pas accomplir de tâches répétitives de motricité fine. Mais j'ai dû quand même faire des exercices où la dextérité jouait un rôle important, comme empaqueter des lettres, ôter des écrous à l'aide d'une clé, ce qui demande de la force et de l'habileté, ou enchâsser les touches d'un clavier. Ces exercices m'ont causé une inflammation à l'épaule droite. Il faut dire que j'avais déjà l'épaule usée à cause de plusieurs années de travaux d'expédition. Mon médecin de famille m'a prescrit des analgésiques, de la physiothérapie et m'a octroyé un congé maladie.

Arrêt du stage

Deux semaines plus tard, alors que j'étais à la maison en arrêt maladie, j'ai eu la surprise d'apprendre que la médecin avait décidé d'interrompre mon stage. Au début, j'étais perplexe, osant à peine y croire. Mais ensuite mon soulagement a été vraiment très grand: j'en avais fini avec ces exercices idiots!

En revanche, je ne connais pas la suite. Je n'ai aucune idée des conséquences possibles d'une telle interruption. C'est typique de l'assurance invalidité. Quand on

dépose une demande, on reste plusieurs semaines dans l'incertitude. On dépend d'un refus ou d'une acceptation. L'AI est un système bourré de paternalisme. Des bureaucrates indifférents assis derrière des montagnes de dossiers prennent des décisions en décalage complet avec la réalité. Qu'en est-il de la dignité humaine?

Le stage d'observation était très exigeant. Par chance, mon mari m'a proposé un système de secours par SMS. Je pouvais lui demander de l'aide en tout temps. C'est ce que j'ai fait lors de l'exercice avec les clés et les écrous, et il est venu me chercher.

Conclusion

Est-ce que ces quatre semaines de stage représentent un abus de l'obligation de collaborer? Convoquer des personnes handicapées pour un travail à 100% durant quatre semaines est une mesure très dure. Les trajets quotidiens jusqu'au lieu de stage peuvent déjà à eux seuls représenter un fardeau important.

Il est normal que les personnes handicapées appréhendent de se faire évaluer. Elles ont peur de perdre leur autonomie et leur dignité. Lorsqu'on se sent fatigué et déprimé, on n'a plus la force de résister aux abus qu'on pourrait subir pendant l'évaluation.

Dans mon cas, j'ai en plus souffert du fait que la communication était mauvaise et peu fiable. Certaines promesses n'ont pas été tenues. De plus, les exercices m'ont rendue malade.

J'espère que l'assurance invalidité mettra fin à cette pratique. Elle n'est pas humaine et rend les gens malades et tristes.

Traduction: S. Colbois

Voyages et transports

Nouvelles du Bureau «Personnes handicapées et transports publics»

Le Bureau «Personnes handicapées et transports publics» fait paraître son bulletin quatre fois par an. Il y rapporte les derniers développements en matière de transports publics adaptés aux personnes handicapées.

<http://www.boev.ch/>

Formation

Pétition «Formation professionnelle pour tous – aussi pour les jeunes handicapés»

Des pétitionnaires fâchés: depuis janvier 2012, insieme Suisse, l'Association Cerebral Suisse et Procap Suisse attendent en vain une poursuite rapide du projet «Formation professionnelle de base» initié par l'OFAS sous la pression du grand public. Jusqu'à aujourd'hui, aucune suite n'a été donnée aux objets de la pétition.

Annina Studer, collaboratrice scientifique insieme Suisse

Aujourd'hui déjà, un nombre comparativement élevé de jeunes en situation de handicap n'a pas accès à une formation professionnelle. En raison du durcissement des pratiques de l'AI, chacun et chacune serait, à l'avenir, susceptible d'être exclu de la formation professionnelle. Ceci, malgré les nombreux exemples démontrant que les personnes en situation de handicap sont tout à fait capables de fournir un bon travail et d'être productives – mais toujours à condition de pouvoir se former et se qualifier de manière adéquate.

Contre une diminution des prestations sans discussion

Tout est allé très vite: dans son rapport sur la révision 6b de l'AI mis en consultation en automne 2010, le Conseil fédéral proposait d'économiser aussi au niveau de la formation. Il a décidé que n'avaient droit à une formation professionnelle de deux ans que les jeunes susceptibles d'obtenir adulte un revenu de 1700 francs par mois, niveau de salaire que de nombreux jeunes en situation de handicap n'atteindront jamais de leur vie.

insieme Suisse et d'autres organisations du handicap ont fait part de leurs critiques lors de la consultation. Dans le message transmis au Parlement au printemps 2011, les économies prévues n'étaient plus mentionnées, pour la simple raison qu'elles pouvaient être réalisées sans modification de la loi sur l'AI.

C'est pourquoi insieme Suisse, l'Association Cerebral Suisse et Procap Suisse ont lancé la pétition «Formation professionnelle pour tous – aussi pour les jeunes handicapés». Ils y exigeaient que soit garantie la possibilité d'effectuer une formation de base également pour les jeunes avec un handicap lourd, même si plus tard ceux-ci ne peuvent pas gagner beaucoup ou doivent travailler dans un atelier protégé.

Malgré les protestations, un durcissement a eu lieu au printemps 2011. L'OFAS a ordonné aux offices AI de n'autoriser plus qu'une année de formation, après laquelle une décision sur la prolongation ou l'arrêt de la formation est prise sur la base d'un bilan personnel de compétences (circulaire n°299).

Une deuxième année ne doit être autorisée que pour les jeunes qui, selon toutes prévisions, peuvent toucher un revenu influençant leur rente AI ou qui ont, au moins, une perspective de trouver un emploi dans le marché primaire du travail.

Projet sans objectifs – de l’obstructionnisme de la part de l’OFAS?

En septembre 2011, in sieme, Cerebral et Procap ont déposé la pétition avec plus de 107'000 signatures. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter et l’OFAS ont réagi en lançant le projet «Formation professionnelle de base». Depuis, tout stagne.

La réunion de lancement du projet a eu lieu fin décembre 2011. La première séance du groupe de travail, à la mi-janvier 2012, a réuni les pétitionnaires, des représentant(e)s des offices AI, Integras et INSOS. Il est alors apparu que le mandat et les objectifs du projet ne sont pas clairs. Les auteurs de la pétition ont donc demandé des éclaircissements sur ce mandat.

Le soupçon se confirme que le projet ne vise en réalité pas vraiment à assurer l’accès à la formation professionnelle, mais uniquement à optimiser l’insertion professionnelle (rentable !) dans le marché primaire du travail. Ainsi, la formation professionnelle des jeunes probablement obligés d’exercer leur profession dans un cadre protégé et qui ne gagneront jamais assez pour diminuer le montant de leur rente ne serait plus du ressort de l’AI. Si cet objectif était réalisé, la majorité des jeunes en situation de handicap resteraient sans formation.

Au mois de mars, l’OFAS a annoncé son intention d’orienter le projet sur une nouvelle voie. Toutes les personnes intéressées et institutions concernées devaient être questionnées d’ici fin avril, afin de fixer de nouveaux objectifs. Jusqu’à la mi-avril, personne n’a toutefois été contacté. Et entre temps, le durcissement des pratiques de l’AI suit son cours. Bientôt, des jeunes en situation de handicap se trouveront confrontés à une décision négative concernant une deuxième année de formation.

Exigence: prendre au sérieux la pétition

Les pétitionnaires attendent de l’OFAS qu’il stoppe le changement de pratique fixé dans la circulaire AI n° 299. Les objets de la pétition sont à prendre au sérieux. Le groupe de travail «Formation professionnelle de base» doit bénéficier d’un mandat clair et de suffisamment de temps pour élaborer des solutions.

Traduction: Rosemari Koller (Association Cerebral Suisse)

Vous aimez la pizza?

Matthias Huber est un bâtisseur de passerelles entre deux mondes. Son travail de psychologue l'amène à aider les enfants et les jeunes qui s'interrogent sur leur différence.

Par Dany von Graffenried, pasteur

En plus de son travail, il rédige sa thèse. La vie de ses jeunes clientes et clients le touche et il se fait un devoir de les aider et de leur proposer un éventail d'options comportementales.

«Les modes de pensée des gens m'ont toujours intéressé, de même que de voir s'ils sont capables de les analyser», résume Matthias Huber. Il apprécie que les mots soient définis avec exactitude. Tôt dans sa vie, c'est chez les philosophes qu'il a découvert la précision du langage. Il mentionne Wittgenstein. Mais il a fait des études de pédagogie et de psychologie. Aujourd'hui, il travaille à la Policlinique de pédopsychiatrie de Berne. Le nom exact est: «Consultation autisme Madame Dr méd. E. Manser, Monsieur lic. phil. Matthias Huber. Services de psychiatrie universitaires UPD»

Regarde-moi dans les yeux

Un jeune est assis et regarde fixement le bord de la table lorsqu'il parle avec Matthias Huber. Grâce à des indications simples et très claires, l'enfant ou l'adolescent peut modifier son comportement et apprendre à lever la tête. Le psychologue aborde ses clients tels qu'ils sont à l'instant précis et leur montre une voie leur permettant d'aller vers les autres: «Chaque potentialité de changement doit être mise en mots. Le processus de changement souhaité est divisé en microétapes. Les indications doivent être d'une grande clarté. Le choix d'entamer cette voie incombe à la personne qui consulte», explique le psychologue.

Les bruits, la lumière, les locaux, les odeurs sont autant de stimuli auxquels les autistes réagissent souvent de façon hypersensible. À tel point qu'ils peuvent rendre l'entretien encore plus pénible. Pour les personnes autistes, la situation du monologue est la plus facile, alors que le dialogue, lui, est plus difficile. S'entretenir avec plusieurs personnes dans une situation de désordre, comme lors d'un apéro, demande beaucoup d'énergie. Il n'y a pas de commune mesure entre celle investie dans l'entretien et le bénéfice que l'on en retire. C'est pourquoi il vaut la peine de se demander à quoi une personne destine son énergie. Pour Matthias Huber, la réponse est claire: les jeunes lui tiennent à cœur.

A chacun sa voie

Ce psychologue a grandi au sein d'une famille qui permettait à chacun d'être lui-même. «J'y suis accepté tel que je suis», dit-il. Mais à l'extérieur, les choses se sont présentées différemment dès le début. L'intervieweuse décide de ne pas insister sur ce point. Mieux laisser les expériences désagréables de côté.

Lorsqu'il était enfant, Matthias Huber réfléchissait toujours à ce qu'il voulait dire exactement. Il ne commençait à parler qu'une fois tout son raisonnement mis en

place dans sa tête, puis il débitait rapidement son propos d'une voix monotone. Une interruption aurait bloqué le flux de ses idées. Dès qu'il a su écrire, il a préféré cette forme de communication. Aujourd'hui, il est capable de développer ses idées tout en parlant.

Ce n'est qu'à l'âge adulte qu'il a découvert le diagnostic qui explique ses efforts particuliers: «Le syndrome d'Asperger a été classifié en 1981 et inscrit au manuel de médecine», résume-t-il. À l'époque, il avait déjà 14 ans. Il est d'autant plus heureux que ses parents l'aient accepté tel qu'il était et l'aient soutenu durant son enfance et sa jeunesse.

Vous aimez la pizza?

Matthias Huber est d'avis que les étiquettes du genre «légers traits autistiques, syndrome d'Asperger» n'en disent pas long sur une personne, à vrai dire aussi peu que d'affirmer qu'une personne aime ou non la pizza.

En vérité, le problème de ces étiquettes réside dans leur application. Un interlocuteur [neurotypique](#) serait obligé de demander où est la différence. Il évaluera les choses autrement, peut-être en se basant sur le film «Rainman», et en tirera des conclusions déconcertantes pour un-e autiste. Les personnes handicapées sont encouragées à parler de leur différence. Quelle est la communication qui mène au résultat souhaité par les uns et les autres? Laquelle finit dans le cul-de-sac «Vous aimez la pizza»? Un défi posé à toutes et tous.

Du sens et du non-sens des petits casiers

Quel est le langage adéquat? Dans quelle mesure incombe-t-il aux seules personnes handicapées de construire les passerelles? Voilà des questions qui m'accompagnent toujours.

Deux enseignements peuvent être tirés de l'interview avec Matthias Huber: premièrement, la communication est une chose fragile et tous les humains ont fondamentalement besoin d'être acceptés tels qu'ils sont. Deuxièmement, les personnes qui aiment leur différence et leur vie ne se laissent pas enfermer dans des petits casiers plus ou moins pertinents.

Série d'articles sur la communication

Dany von Graffenried écrit pour «agile – handicap et politique» des articles sur le thème de la communication avec les personnes en situation de handicap. Elle pose la question de savoir dans quels cas la communication va au-delà de la mise à disposition de moyens auxiliaires techniques et quelles sont les nécessités qui découlent des divers handicaps.

Sources:

- Henner Barthel, «Einführung in die Pathopsycholinguistik», 1992, Werner J. Röhrig Verlag St. Ingbert
- «Club» TV-Sendung vom 21. Juni 2011, SF 1, [«Männer ohne Gefühle – alles Autisten?»](#)

Version originale allemande

Les coulisses du handicap

«De la pertinence et de la nécessité de défendre nos intérêts»

L'une des principales tâches d'AGILE est de défendre les intérêts de ses organisations membres. Cette mission est toutefois depuis quelque temps remise en question: par les personnes handicapées elles-mêmes et par des acteurs externes du milieu du handicap. La fin de la défense de l'entraide est-elle annoncée ou s'agit-il plutôt de la renforcer? Le volet politique sociale de l'Assemblée des délégué-e-s 2012 d'AGILE était consacré à ces questions.

Par Ursula Schaffner, responsable défense des intérêts, AGILE

Une soixantaine de personnes ont pris le chemin de Berne fin avril. Durant deux heures et demie, elles se sont plongées dans la problématique de la défense des intérêts et ont écouté le plaidoyer final de Barbara Marti. La secrétaire générale d'AGILE n'a laissé planer aucun doute: face à la pression croissante sur les personnes concernées et sur les prestations acquises de longue lutte dans le cadre de l'AI, nous n'avons pas d'autre choix que de combattre ensemble sous une faïtière forte.

Qui se bat peut gagner

En début de matinée, la première intervention de Martin Engel a réveillé les derniers esprits embrumés. Conseiller en communication, il aborde des sujets variés autour de la politique professionnelle et du développement, de la migration, de la culture, de la santé et du social. Sur la base d'exemples concrets, il a montré que seuls celles et ceux qui mènent des combats de longue haleine peuvent gagner quelque chose. Ainsi, en Suisse, les ouvriers du bâtiment, bien organisés, ont obtenu des salaires plus élevés en se battant. A l'inverse, les chauffeurs poids lourds ont davantage tapé du poing sur la table des bistrotts que sur celle des patrons. Du coup, leurs salaires sont plus bas.

Il n'est pas possible de s'engager pour défendre ses propres intérêts sans soigner toutes ses relations: l'administration, les politiciens, les autres organisations sont autant de contacts à entretenir. La Suisse étant constituée de nombreuses minorités, une votation ne peut être gagnée qu'en s'alliant. Soigner les relations avec les divers partenaires fait partie du cahier des charges fixes du lobbyiste. Les contenus servent de base à ce travail: ils sont préparés avec soin pour tel employé de l'AI, tel membre du Grand Conseil ou telle conseillère nationale.

AGILE réalise ce travail avec les moyens à sa disposition. Elle a développé une image de partenaire compétent et constitue un interlocuteur crédible dans le processus politique.

Martin Engel a conclu son ardent plaidoyer par cet appel: «Qui combat peut perdre, qui ne combat pas a déjà perdu!»

Défendre ses intérêts et se réapproprier sa citoyenneté

Deuxième intervenante, Florence Nater a montré comment la défense des intérêts s'est construite au cours des dernières révisions de l'AI. La Neuchâteloise est active depuis près de dix ans dans le domaine de la santé psychique, à l'ANAAP (Association Neuchâteloise d'Accueil et d'Action Psychiatrique) et à la Coraasp (Coordination Romande des Associations d'Action pour la Santé Psychique). Tout en travaillant comme assistance sociale, Mme Nater s'est engagée contre les trois précédentes révisions de l'AI et pour le financement additionnel. Actuellement, elle est membre du comité de l'association «Non au démantèlement de l'AI» et fait du lobbying en tandem au Parlement.

Florence Nater a replacé la défense des intérêts dans son contexte historique: au XX^e siècle, des améliorations décisives pour le quotidien des personnes handicapées ont été obtenues de longue lutte. L'introduction de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées est le dernier jalon de cette évolution.

A l'aide de photos, elle a retracé le chemin complexe d'une révision de loi, de la procédure de consultation à une éventuelle campagne référendaire. Elle a montré comment des personnes, notamment avec un handicap psychique, accompagnent ce processus et ce que cela signifie pour elles. Quiconque souffre de dépression par exemple, ne peut planifier sa vie que sous conditions. Peut-être que le jour J, il ne pourra pas se lever pour rencontrer comme prévu telle conseillère nationale ou tel conseiller aux Etats. Reste que celles et ceux qui arrivent à surpasser leur peur pour relever le défi du lobbying au Palais fédéral se réapproprient leur dignité et leur citoyenneté vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs élus. Ceux-ci n'ont d'ailleurs souvent qu'une image caricaturale des personnes handicapées. La clé du succès réside dans le regroupement, la formulation commune de nos revendications que nous portons ensemble au Parlement. «Car ensemble, nous sommes plus forts», a conclu Florence Nater.

Rassembler les fils pour en faire une toile

Pour terminer, les participants ont été rendus attentifs à ce qui se passait dans la région de Berne. Directeur du Forum Handicap Berne, Herbert Bichsel a illustré les divers genres d'intérêts qui pouvaient se croiser dans un cas comme celui de l'acquisition de nouveaux trams accessibles ou de la planification de nouvelles lignes de transports publics. Les milieux concernés sont multiples et chacun défend ses intérêts: le service de l'urbanisme, le service des constructions, le lobby des vélos, celui des piétons, la protection du patrimoine, les différents centres spécialisés, le Forum Handicap, le canton et ses offices. Tous ont à cœur de placer leurs revendications. Chacun se doit donc d'arriver préparé, d'apporter des propositions et de négocier. Souvent, il faut aussi supporter de ne pas être pris au sérieux par les autres en raison du handicap. A la troisième séance, un contact visuel est peut-être possible. Et à la cinquième séance, l'urbaniste constatera que le représentant des handicapés est en fait capable d'amener des solutions constructives pour réaliser des lignes de trams. Les autres membres du groupe de planification reconnaîtront de même que les revendications des handicapés ne sont pas des chicaneries inutiles, mais qu'elles sont utiles à d'autres catégories de personnes: les parents avec poussette, les personnes âgées à mobilité réduite, les touristes encombrés.

Herbert Bichsel a aussi souligné le travail de longue haleine nécessaire pour toute défense des intérêts. Un bon réseau est également indispensable pour être efficace, que ce soit au niveau local, cantonal ou national, car les différents groupes du milieu du handicap ne peuvent pas couvrir tous les niveaux. Ils sont forts ensemble.

Une faïtière forte plus que jamais nécessaire

Barbara Marti a conclu la matinée avec un plaidoyer pour une faïtière plus forte. L'union des personnes avec un handicap est essentielle malgré ou justement à cause des défis particuliers qu'elles doivent relever au quotidien. Les adversaires politiques ont certes plus d'argent et de personnel qu'AGILE. Mais les quelque 40 organisations membres d'AGILE représentent bien 40 000 particuliers qui apportent leur courage, leur ténacité, leur créativité et leur force de conviction dans le combat politique. Ils amènent aussi leurs expériences, complétées par d'indispensables connaissances de fond. AGILE a besoin de toutes ces compétences pour les combats à venir en faveur d'une meilleure répartition et d'une vie digne. Les domaines d'action sont multiples: la révision de l'AI 6b, la mise en place de la contribution d'assistance, l'accès aux hautes écoles et les transports publics.

Partie statutaire l'après-midi

Après cette matinée riche en enseignements, les délégués ont pris congé dans l'après-midi de leur présidente Angie Hagmann et de deux membres du comité, Stéphanie Fidanza et Maria Gessler. Le vice-président Oswald Bachmann a rendu hommage à l'engagement de Mme Hagmann durant ses quatre années passées à la tête de l'association, d'abord comme coprésidente puis comme présidente. Il l'a remerciée pour toutes ses impulsions et idées qui ont été utiles à AGILE, notamment au niveau du développement stratégique. «Bien que mère de famille et active professionnellement à 100%, Angie s'est toujours totalement impliquée dans son mandat présidentiel», a-t-il souligné. AGILE se réjouit qu'Angie reste en lien avec la faïtière par le biais de son association Avanti donne.

Angie Hagmann a pour sa part remercié Stéphanie Fidanza et Maria Gessler, les deux membres du comité démissionnaires, pour leur précieux engagement durant de longues années.

Pour succéder à Mme Hagmann à la présidence, les délégués ont choisi le Lucernois Stephan Hüsler (*lire interview*). Deux nouveaux membres du comité ont aussi été élus: le Valaisan Denis Maret pour la Fédération suisse des aveugles et la députée thurgovienne Barbara Müller pour Avanti donne.

Traduction et partie statutaire: M. Sauvain

Agir ensemble pour changer la situation en Suisse

Le nouveau président d'AGILE Entraide Suisse Handicap se nomme Stephan Hüsler. Ce Lucernois de 51 ans succède à Angie Hagmann.

Entretien avec Eva Aeschimann, responsable des relations publiques

«agile»: Stephan Hüsler, recevez d'abord toutes nos félicitations! Vous êtes le nouveau président de AGILE Entraide Handicap. Pourquoi vous être porté candidat à ce poste?

Stephan Hüsler (SH): Merci beaucoup! AGILE compte plus de 40 organisations membres et défend les intérêts des personnes handicapées de toute la Suisse. Cet objectif rejoint mes intérêts politiques et personnels. En 2001, une semaine avant mon quarantième anniversaire, j'ai appris que je souffrais de *Retinitis pigmentosa* (une atteinte oculaire d'origine génétique qui mène à la cécité). Peu après, la campagne pour l'initiative sur l'égalité des personnes handicapées démarrait. Mon premier engagement politique a été de coprésider le comité de soutien à l'initiative du canton de Lucerne. Par la suite, j'ai été membre fondateur du *Behindertenforum Zentralschweiz*, un organisme qui intervient dans les cantons de Suisse centrale pour améliorer la situation des concernés, quel que soit leur handicap. Assumer la présidence d'AGILE s'inscrit donc dans la droite ligne de mes engagements précédents.

«agile»: Vous vous investissez depuis longtemps pour l'entraide des personnes handicapées et vous le faites désormais auprès de l'organisation faîtière. Pourtant, certains ne vous connaissent pas encore. Que doivent-ils savoir de vous, comme personne?

SH: Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire, j'ai travaillé pendant 23 ans pour l'UBS à Kriens. En 2006, j'ai déposé une demande de reconversion professionnelle auprès de l'AI et, depuis 2008, j'étudie à la Haute école spécialisée de travail social d'Olten. Je terminerai mes études dans une année environ. Je suis marié et père de quatre enfants adultes. Et n'oublions pas mon chien guide, qui m'accompagne partout.

Le travail bénévole m'est familier depuis l'enfance. Je me suis engagé dans des organisations de jeunesse, au sein de l'Eglise ainsi que dans une coopérative d'habitation, et ça fait maintenant sept ans que je suis membre du comité de Retina Suisse, l'association d'entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire (RP) et d'autres maladies dégénératives de la rétine. J'en assume la présidence depuis 2010.

«agile»: AGILE attache beaucoup d'importance au fait que les personnes avec des handicaps différents fassent bloc et soient solidaires les unes avec les autres. Quelle place a pour vous cet objectif?

SH: Il me tient très à cœur. Malgré la Constitution et la loi sur l'égalité, les personnes handicapées sont désavantagées à plusieurs égards. Aucune forme de handicap ne fait exception. Si nous voulons changer la situation en Suisse, nous ne pouvons le faire qu'ensemble, car les individus isolés n'ont pas assez d'influence. Des organisations très diverses font confiance à AGILE et savent que notre association

s'engage pour les droits de leurs membres sur le plan national. La légitimité de leurs revendications est ainsi renforcée.

Le *Behindertenforum Zentralschweiz* regroupe des personnes atteintes de handicaps différents. Comme responsable de cette association, je me rends bien compte des difficultés qu'elles rencontrent pour maîtriser le quotidien. Je suis aussi confronté aux problèmes et aux besoins des personnes handicapées dans mon cercle d'amis et de connaissances.

«agile»: Pourquoi une entraide organisée est-elle nécessaire?

SH: L'année dernière, dans le cadre de mes études en travail social, j'ai participé à la mise en place d'une organisation d'entraide dans le canton de Zoug. Je tire de cette expérience la conclusion suivante: comme individu isolé, je peux avoir une idée de ce que j'aimerais changer, mais j'ignore probablement comment m'y prendre pour la mettre en œuvre. Il me manque les bons contacts, ou alors je ne sais pas écrire une lettre ou rédiger une pétition, une initiative. Dans un groupe, je peux échanger des idées avec d'autres, y réfléchir, formuler des revendications concrètes. On peut profiter des connaissances et des expériences des uns et des autres et agir ensemble.

Grâce à ses 60 ans d'expérience et à son important réseau, AGILE dispose d'un groupe d'experts dans les domaines les plus divers. L'organisation peut être plus efficace et obtenir de meilleurs résultats que des individus isolés ou même de petites organisations. Du reste, de grandes organisations peuvent aussi profiter du travail d'AGILE parce que notre association bénéficie d'un plus large soutien.

«agile»: Quels objectifs vous fixez-vous, d'une part au niveau personnel comme président, de l'autre pour AGILE comme association faitière?

SH: La présidence d'AGILE est très importante pour moi. Je suis honoré d'avoir été choisi. Il m'incombe désormais de justifier la confiance que l'on m'a accordée.

En tant que président, je souhaite m'engager pour le comité et les collaborateurs. Ceux-ci doivent avoir de bonnes conditions de travail et éprouver de la satisfaction dans leurs activités. Je suis convaincu que c'est déjà le cas aujourd'hui et il faut qu'il en aille de même à l'avenir. Catherine Corbaz a quitté l'organisation récemment. Barbara Marti prendra bientôt une retraite bien méritée. Des questions de relève et de réorganisation se posent donc. J'espère que nous trouverons de bonnes solutions et que nous continuerons de nous développer à long terme.

Le domaine du handicap ne cesse de se transformer lui aussi. J'aimerais parvenir, pour et avec AGILE, à des résultats qui favorisent le bien-être des personnes concernées et leur offrent des perspectives. Nous devons tout particulièrement nous occuper du deuxième volet de la 6^e révision de l'AI. Je compte beaucoup ici sur le soutien actif des organisations membres.

Vous le voyez, les buts sont multiples. Je suis impatient de relever les nouveaux défis qui m'attendent.

«agile»: Que vous souhaitez-vous, à vous et à AGILE, pour l'avenir?

SH: Le but du travail social est qu'un jour on n'en ait plus besoin. Mais il serait illusoire de croire cela arrivera dans un proche avenir et que le travail d'AGILE ne

servira bientôt plus à rien. Cependant, nous pouvons nous fixer cet objectif et nous en rapprocher petit à petit. Je demande aux organisations membres de nous soutenir pleinement sur cette voie.

«**agile**»: Stephan Hüsler, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre nouvelle activité. Merci beaucoup de nous avoir accordé cet entretien.

Traduction: S. Colbois

Impressum

agile - handicap et politique

(annexe régulière: Bulletin HTP, sous forme électronique)

Edition:

AGILE Entraide Suisse Handicap
Effingerstrasse 55
3008 Berne
Tél. 031 390 39 39, fax 031 390 39 35
Courriel: info@agile.ch

Rédaction:

Mélanie Sauvain, rédactrice responsable pour l'édition en français
Eva Aeschmann, rédactrice responsable pour l'édition en allemand
Ursula Schaffner
Simone Leuenberger
Bettina Gruber Haberditz

Relecture:

Sylvie Ulmann, Mélanie Sauvain

En plus du journal «agile» en français, il existe également une édition en allemand. Leurs contenus sont partiellement identiques; les articles traduits sont indiqués comme tels.

La rediffusion de nos textes (avec indication de la source) n'est pas seulement permise, mais vivement souhaitée!

Des suggestions, questions ou remarques? Adressez-vous à info@agile.ch